



L'état de catastrophe naturelle déclaré par arrêté

ACTUALITÉ

DE MARCHES

Vendredi 16 juin 2023

L'état de catastrophe naturelle déclaré par arrêté

À la suite des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril au 30 juin 2022, un arrêté reconnaissant Vélizy-Villacoublay l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse vient d'être publié au journal officiel.



Les Véliziens ayant subi des dommages matériels suite aux inondations et coulées de boue du printemps 2022 peuvent ouvrir leur droit à la garantie des assurés contre les effets de catastrophes naturelles.

Si vous êtes concernés, vous avez 30 jours pour déclarer le sinistre à votre assurance.